

# CONTRAT DE PARTENARIAT

Entre les soussignés :

## Partenaire A

Nom / raison sociale : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Numéro d'enregistrement / AVS / IDE : \_\_\_\_\_

Représenté par : \_\_\_\_\_

(ci-après « le Partenaire A »)

Et

## Partenaire B

Nom / raison sociale : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Numéro d'enregistrement / AVS / IDE : \_\_\_\_\_

Représenté par : \_\_\_\_\_

(ci-après « le Partenaire B »)

Les Partenaires conviennent de ce qui suit :

## 1. Objet du partenariat

Le présent contrat régit la collaboration entre le Partenaire A et le Partenaire B pour [décrire l'objet du partenariat : co-promotion, distribution, co-développement, partage de leads, affiliation, etc.]. Chaque partie apportera ses compétences, ressources, réseaux ou services conformément aux modalités définies dans ce contrat. Les prestations spécifiques seront convenues ultérieurement sous forme d'avenants ou de mandats individuels.

## 2. Champ d'action

Ce partenariat est limité aux territoires suivants : \_\_\_\_\_ (ex. : Suisse, cantons, Europe). Chaque partie exercera ses activités dans les limites géographiques et sectorielles convenues, sans ingérence induite dans les affaires de l'autre.

## 3. Durée

Le présent contrat entre en vigueur dès sa signature par les deux parties et est conclu pour une durée de **[durée déterminée, ex. 2 ans]**, renouvelable tacitement pour des périodes de **[durée, ex. 1 an]**, sauf dénonciation écrite dans un délai de **[nombre de mois]** avant l'échéance. En cas d'accord mutuel, le partenariat peut être prolongé ou révisé par avenant écrit.

## 4. Obligations des parties

Le Partenaire A s'engage à : fournir au Partenaire B les informations, supports marketing, formations, accès logiciel ou accès client nécessaires au bon exercice du partenariat ; promouvoir activement les produits/services, dans le respect des normes de qualité et de l'image convenue.

Le Partenaire B s'engage à : respecter les standards fixés, rendre compte régulièrement des résultats (ventes, leads, performances), coopérer activement, utiliser les supports fournis de façon conforme, respecter les conditions de prix, de paiement et de reporting.

## 5. Conditions financières / partage de revenus

Les revenus générés via le partenariat seront répartis selon la clé suivante : [ex. : x % pour A, y % pour B] sur les ventes / leads / conversions. Les modalités (paiement, fréquences, calcul) seront précisées dans des annexes ou dans des conventions particulières. Chaque partie assumera ses propres coûts (marketing, personnels, frais opérationnels), sauf accord contraire.

## 6. Confidentialité

Les parties conviennent de garder confidentielles toutes les informations stratégiques, commerciales, techniques qu'elles échangeront dans le cadre du partenariat. Cette obligation perdurera pendant **[ex. 5 ans]** après la fin du contrat. Les informations qui deviennent publiques autrement ne sont pas couvertes.

## 7. Propriété intellectuelle

Tout logo, marque, documentation, logiciel ou matériel remis par l'une des parties demeure sa propriété. Chaque partie concède à l'autre une licence d'usage limitée aux besoins du partenariat. Pour les nouveaux livrables co-crés, la propriété ou les droits d'exploitation seront définis dans des avenants spécifiques.

## 8. Résiliation anticipée

Chaque partie peut résilier le partenariat avant terme moyennant un préavis écrit de **[nombre de mois]**, sauf faute grave de l'autre partie après mise en demeure restée sans effet pendant **[ex. 30 jours]**. En cas de résiliation, chaque partie doit cesser l'usage des signes de l'autre, régler les comptes en suspens et rendre les documents ou supports fournis.

## 9. Responsabilité

Chaque partie est responsable des dommages causés par son propre manquement. La responsabilité totale d'une partie ne pourra excéder les montants réellement reçus dans le cadre du partenariat au cours des **[ex. 12 derniers mois]**, sauf en cas de faute grave ou intentionnelle.



## 10. Force majeure

Aucune des parties ne sera tenue responsable des inexécutions en cas d'événement de force majeure (catastrophe naturelle, grève, pandémies, etc.). La partie affectée en informera l'autre sans délai et prendra les mesures nécessaires pour limiter les effets.

## 11. Modifications

Tout amendement ou avenant devra être négocié par écrit et signé par les deux parties pour être valide.

## 12. Droit applicable & juridiction

Le présent contrat est régi par le **droit suisse**. Tout litige sera porté devant les tribunaux du **canton de [indiquer canton]**, sauf disposition impérative contraire.

Fait à [lieu], le [date]

En deux exemplaires originaux, un pour chaque partie.

**Le Partenaire A**

Nom : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

**Le Partenaire B**

Nom : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

